

Charte de l'Accompagnement VAE

C2 Consulting, est engagé dans une démarche qualitative et déontologique

Les engagements de C2 CONSULTING :

1. Vous permettre d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès correspondants.
2. Vous apporter les informations utiles à l'appréhension des modalités de réalisation d'une démarche VAE.
3. Vous communiquer les coordonnées et faciliter la mise en relation avec les organismes publics et privés en lien avec votre démarche.
4. Vous fournir les informations précises sur les modalités de financement et prises en charge de votre démarche VAE.
5. Engager avec vous une relation qui vous permette d'être un acteur volontaire et responsable de votre démarche VAE et formaliser celle-ci dans le cadre d'une convention réglementaire.
6. Vous informer de façon claire et précise sur votre accompagnement, les méthodes et les outils utilisés, le déroulement de la VAE, et vous aider à préciser vos motivations, vos attentes, vérifier avec vous l'opportunité de la démarche.
7. Mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés à vos objectifs et assurer un nombre suffisant d'heures d'entretien individuel (douze heures minimum).
8. Vous aider à identifier vos acquis et vos caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme d'employabilité sur le marché du travail.
9. Faciliter votre information sur les référentiels de compétences visés
10. Mettre à votre disposition des professionnels expérimentés et qualifiés (Réfèrent unique) garants d'une qualité de prestation.
11. Apporter un accompagnement méthodologique rigoureux dans le cadre des séances de travail
12. Garantir la qualité des prestations d'accompagnement proposées :
 - **Une réflexion approfondie permettant de restituer votre demande de certification dans votre projet professionnel et personnel.**
 - **Un retour sur votre parcours** : un inventaire de vos expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles et choisir avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du diplôme ou titre visé.
 - **Un entretien d'analyse descriptive de vos activités** : un questionnement vous permettant de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de vos activités et des procédures que vous avez mises en œuvre.
 - **Une assistance à la description écrite de vos activités** : présentation par écrit dans votre dossier les activités que vous avez décrites oralement vous permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation.
 - **Une préparation de votre entretien avec le jury** : exposé clair sur le déroulement du jury et le type de questions qui pourront vous être posées au regard de votre expérience. Préparation à la présentation orale et au développement de certains points de votre expérience.
 - **En cas de validation partielle, un suivi post Vae est inclus dans la prestation d'accompagnement afin de déterminer les options possibles afin de terminer le processus de VAE dans les délais impartis.**

Le candidat reste le seul responsable de ses décisions et productions. L'accompagnateur a un devoir de neutralité au regard de la qualité des compétences identifiées et développées par le candidat. Son rôle est principalement technique, orienté sur l'approche organisationnelle et méthodologique du livret 2.

Chaque accompagnement réalisé par C2 CONSULTING, fera l'objet d'une fiche d'évaluation_